

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

FIN DU PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

La Sarre, le 13 mai 2022 — Suivant les recommandations des autorités de la Santé publique, le gouvernement a annoncé un allègement des mesures sanitaires appliquées en milieu scolaire, lequel entrera en vigueur le 14 mai prochain.

Ainsi, il ne sera plus obligatoire de porter le masque tant pour les élèves (incluant ceux de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle) que pour le personnel. Cet assouplissement est applicable en tout lieu, que ce soit en classe, lors des cours d'éducation physique et à la santé se déroulant à l'intérieur, dans les aires communes, lors des déplacements, lors des activités parascolaires et durant le transport scolaire.

Cependant, le choix de porter le masque demeurera à la discrétion de chaque personne. Le port du masque sera permis au sein du Centre de services scolaire du Lac-Abitibi et des écoles pour celles et ceux qui souhaitent continuer d'utiliser ce moyen de protection.

De plus, jusqu'à la fin de l'année scolaire, le Centre de services scolaire du Lac-Abitibi continuera de distribuer des masques aux personnes qui souhaitent en porter, y compris aux élèves qui doivent prendre le transport public pour se rendre à l'école. Les gels désinfectants à l'entrée des bâtiments seront également maintenus jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Les mesures de nettoyage et de désinfection dans les lieux scolaires par les agents d'entretien seront également maintenues jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Pour toute information, veuillez contacter le secrétariat général par téléphone au 819 333-5411, poste 2224 ou par courriel au lapierre@csdla.qc.ca

Source : Alexis Lapierre
Secrétaire général

Engagement, Respect, Équité



Ensemble, pour le succès de TOUS nos élèves.